

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 NOVEMBRE

L'ENQUÊTE ET LES RÉPUBLICAINS

La plupart des journaux républicains poussent un véritable soupir de soulagement.

Ne pas voter l'enquête, c'était avouer qu'ils redoutaient la lumière sur les méfaits et les scandales du régime républicain.

Voter l'enquête dans les termes demandés par la commission, c'était aboutir à un résultat pratique et sérieux.

En face du pays, ils ne voulaient pas avoir l'air de se dérober à l'enquête ; au point de vue de leur intérêt de parti, ils comprenaient le péril d'une enquête portant sur des faits précis.

Colfavru est venu et a trouvé le moyen de résoudre les difficultés ; on s'est donné les apparences de voter une enquête et on espère qu'en réalité elle n'aboutira pas.

Tout le monde est content, encore que quelques-uns soient inquiets, car si l'on sait de quelle façon une enquête commence, on ne sait jamais comment elle finit. Il suffit d'un indiscret pour déjouer parfois les combinaisons les plus habiles, et d'un maladroit pour renverser le boisseau que l'on avait mis sur la lumière.

La République française est de ceux qui croient et espèrent que l'enquête n'aboutira pas.

Le Radical partage le même sentiment. Le Journal des Débats n'est pas rassuré sur les conséquences que peut avoir cette enquête.

La Justice n'est pas mécontente, mais, n'oubliant jamais la question ministérielle, elle s'attache surtout à faire ressortir le rôle joué par le président du Conseil dans ce débat.

Quelques autres sont satisfaits et ne se cachent pas pour dire que, dans leur sentiment, le vote de la proposition Colfavru aura pour conséquence de mettre à l'ombre les accusations formulées contre M. Wilson

et C°, et de les rejeter sur les accusateurs républicains ou conservateurs.

Mais toutes ces habiletés pourraient bien être déjouées. L'Intransigeant ne paraît pas d'humeur à laisser voiler ou escamoter l'affaire.

A LA CHAMBRE

Lundi, 5 heures.

Boulangier contre Ferron : voilà, en trois mots, toute l'interpellation de MM. Delattre et Pichon, que la Chambre vient de discuter.

M. Delattre a chicané le gouvernement au sujet des transports militaires du récent essai de mobilisation, et comme le brûlot, assez mal dirigé d'ailleurs, menaçait de ne produire aucune avarie, M. Pichon est intervenu avec un discours explosible relatif à la divulgation du plan de mobilisation du 47^e corps.

Après un débat qui aurait pu être plus intéressant, mais qui a montré le peu de confiance des républicains dans la puissance proletrique du gouvernement de la République, la Chambre s'est trouvée en présence de cet ordre du jour rédigé en collaboration par MM. Pichon et Wickersheimer :

« La Chambre invite le gouvernement à garantir d'une façon complète la sécurité et la rapidité des transports, tant au point de vue militaire qu'au point de vue commercial. La Chambre, regrettant que le gouvernement n'ait pas saisi l'autorité judiciaire de la divulgation du plan de mobilisation du 47^e corps d'armée, passe à l'ordre du jour. »

La première partie de l'amendement, due à M. Wickersheimer, a été adoptée à mains levées et à l'unanimité.

La seconde partie, présentée par M. Pichon et renfermant un blâme, a été repoussée par 270 voix contre 184.

Boulangier était battu !

La Droite s'est divisée à l'heure du vote. Quelques-uns de ses membres, parmi lesquels les bonapartistes-boulangistes, ont voté l'ordre du jour, mais la plupart ont voté contre ou se sont abstenus.

Heureux Ferron !

5 heures 40.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif aux traitements du personnel de l'instruction primaire.

M^r Freppel prononce un remarquable discours contre le projet.

Au beau discours de M^r Freppel sur le projet de loi relatif au budget de l'enseignement primaire, M. Compayré répond par une flamboyante apologie de la laïcisation, de l'obligation et de la prétendue gratuité de cet enseignement.

Puis il se livre à des réflexions si vagues et si confuses qu'on en vient à se demander s'il se comprend lui-même.

Il déclare que les quatre centimes communaux scolaires sont une fiction et il ajoute que cette fiction produit cinq millions de francs en bon argent palpable.

D'ailleurs, qu'importe que la prétendue gratuité de l'enseignement soit payée par l'Etat seul ou par l'Etat et la commune ? De toutes manières ne prend-on pas l'argent dans la poche des contribuables ?

5 h. 55.

M. Compayré s'occupe ensuite des relèvements de traitements inscrits dans le projet de loi. Il estime que ces relèvements sont bien modiques, il fait remarquer que le projet ne fait qu'indiquer les relèvements et ne les met pas en vigueur, de telle sorte que son adoption n'ajoutera pas un centime aux dépenses du budget. On ne saurait mieux dire qu'on prétend leurrer les instituteurs.

6 h. 10.

M. Compayré les engage à attendre que le Trésor ait des crédits disponibles. Ils attendront longtemps.

La discussion générale est close et la séance est levée à six heures 40.

AU SÉNAT

LE PROJET DE CONVERSION

M. Blavier combat le projet de conversion, qui est défendu par M. le président du Conseil.

M. Fresneau voit dans la conversion un emprunt déguisé et ses attaques amènent une seconde fois M. Rouvier à la tribune.

M. Buffet à son tour combat le projet, auquel il reproche d'être intempestif et en dehors des coutumes observées dans les autres pays.

Un contre-projet proposé par M. Blavier est repoussé, et les 44 premiers articles du projet du gouvernement sont successivement adoptés.

On vote l'article 42, qui donne lieu à un pointage.

L'ensemble du projet de conversion est adopté.

FACÉTIES RÉPUBLICAINES

Facétie de M. Allain-Targé, dans la séance de jeudi :

« Je dis que rien ne s'est fait dans le domaine de toutes les mesures qui nous ont mis en défaut, depuis la majoration des recettes que vous a présentée M. Léon Say, jusqu'aux conventions, sans l'appui de la Droite. »

Ah ! vraiment ?... Est-ce la Droite qui a proposé et voté les lois relatives à la laïcité et à la gratuité absolue de l'enseignement primaire ?

Est-ce la Droite qui a constitué la fameuse Caisse des Ecoles et concédé le milliard de l'athéisme ?

Est-ce la Droite qui a élaboré ce vaste plan de travaux publics qui a déjà coûté plus de cinq milliards à la France ?

Est-ce la Droite qui a maintenu aux mains de l'Etat l'exploitation onéreuse des lignes improductives ?

Est-ce la Droite qui a décidé l'expédition du Tonkin et accordé à Jules Ferry tous les crédits réclamés au Parlement ?

Est-ce la Droite qui a augmenté de plus de 400 millions par an les appointements des fonctionnaires de la République ?

Prenez garde, M. Allain-Targé. Vous allez vous faire rire au nez.

Autre facétie. De M. Rouvier :

Ils avaient passé une triste nuit.

Après avoir entendu les propos des gendarmes, après avoir ri de la colère du vieux Michel, après avoir lancé ce dernier cri de hibou qui avait fait tressaillir le brigadier de Durtal, après avoir, enfin, entendu les pas des gendarmes qui s'éloignaient, ils étaient entrés à l'intérieur de la caverne, avaient allumé leurs bougies et remis en ordre leurs provisions.

Puis, ils avaient dîné avec des biscuits, des conserves et une bouteille de vin.

Enfin, pleinement rassasiés et voyant la nuit venir, ils s'étaient étendus sur des lits de feuilles mortes.

Mais ils n'avaient pu dormir.

D'abord, leur esprit était sans cesse agité par l'examen de leur position désormais sans issue ; ensuite, le vent, qui s'élevait au large, mugissait lugubrement dans la caverne et assombrissait leurs pensées.

Ils ne se disaient rien, ne voulant s'attrister ni l'un ni l'autre, mais ils sentaient tellement qu'ils étaient perdus.

Comment fuir, en effet ?

Comment sortir de l'île, désormais ?

Des gendarmes les épiaient sur la falaise et la mer devait être surveillée.

Rouget connaissait de longue date le vieux Michel ; lui seul pouvait le prendre, mais du

55 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Au même instant, un hibou chanta d'une façon singulière.

Le vieux Michel tressaillit, s'arrêta une seconde et examina encore les rochers et les chênes.

— Qu'avez-vous, brigadier ? demanda Vivien.

— Avez-vous entendu cet oiseau ? Je connais ce cri-là, moi, depuis longtemps.

— Et moi aussi, reprit le brigadier de Noirmoutier, qui crut que son collègue devenait fou ; c'est le cri du hibou.

— Eh ! bien, oui... c'est le signal des braconniers... Rouget n'est pas loir... Il nous voit peut-être et nous entend !

— Alors, il faut chercher encore, si vous croyez qu'on se moque de nous.

— Oui, je le crois, mais je crois aussi que nous ne trouverons rien, car les braconniers ne font ce cri que quand ils sont hors d'attente.

— En route, alors, à la caserne !

— En route !

Une heure ou une heure et demie après, les gendarmes, fatigués et ennuyés, rentraient à leur caserne et se restauraient rapidement.

Le vieux Michel donna ensuite à la douane, à la gendarmerie et à la police de l'île, en vertu des pleins pouvoirs qui lui avaient été attribués, les ordres les plus sévères pour que ni Rouget ni Beauregard ne pussent s'échapper de Noirmoutier et gagner la terre ferme.

Un service d'investigation et de recherche, accompagné d'une garde active autour de l'île, fut organisé pour cet objet et mis aussitôt à exécution.

Le vieux Michel avait retrouvé toute son activité et toute son intelligence des anciens jours et il savait qu'il avait affaire à un adversaire qui n'était pas à dédaigner.

Les matelots du Cormoran et du Saint-Guénolé, la mère Plumeau, le père Batifolier furent ensuite interrogés tour à tour sur les agissements précédents des deux fugitifs, et quand il fut que Rouget s'était fait remarquer par sa conduite et son travail, le vieux Michel tira la conclusion de son enquête :

— C'est bien cela, murmura-t-il, brave homme au fond, mais brigand et forçat, pour n'avoir pas su réprimer sa passion !

CHAPITRE XIII

Une mort explotaire

Le lendemain matin, vers neuf heures, Louis Rouget et Jean Beauregard, assis à l'entrée de la

caverne du Faux-Saulnier, jambes pendantes, la tête dans leurs mains, assistaient à un spectacle admirable et terrible à la fois.

La tempête annoncée la veille avait enfin éclaté dans toute sa fureur.

La mer agitée, soulevée, bondissait avec fracas. Elle mugissait avec des bruits sinistres.

L'écume, fouettée en tous sens par le remous des flots, s'élevait jusqu'au-dessus des falaises.

Les vagues énormes, hautes comme des collines venant du nord et de l'ouest, se suivaient avec régularité, courant les unes après les autres, comme pour se rejoindre, et finissaient par se briser avec le bruit du tonnerre sur les rochers de la côte.

Louis et Jean se demandaient si les falaises résisteraient toujours à de tels chocs et s'ils n'allaient pas être engloutis dans les flots.

Ce bruit, ce fracas, cette écume sifflante, cette agitation effroyable et ininterrompue de toute la nature, paralysaient les forces et captivaient l'esprit.

Au loir, sur cette mer battue par la tempête, aucune voile, aucune barque n'apparaissaient.

Tous les marins s'étaient mis à l'abri.

L'homme fuyait la mort qui passait, cherchant des victimes.

Dans leur grotte, Louis et Jean rêvaient à demi assoupis.

« Ce capital que nous voulons créer au moyen de la conversion a une destination, dont il faut bien parler. Quelqu'un ici a-t-il demandé qu'on renonce à la reconstitution de notre armement militaire? Quelqu'un a-t-il demandé qu'on ne dépense point, en 1888, les 400 millions demandés par le ministre de la guerre et par le ministre de la marine? Personne ne pourrait le demander. Et alors, messieurs, il faut bien prendre cet argent quelque part. »

Cela s'appelle le *truc au patriotisme*. Mais le truc est grossier.

D'abord, le gouvernement a réclaté non pas 400 millions, mais 160 millions.

Ensuite, ces 400 millions ne sont pas plus destinés au budget de la guerre que les produits de tel ou tel impôt. Ils seront versés dans la caisse commune du budget général. Présenter l'emprunt de la conversion comme un emprunt de guerre, c'est donc une mauvaise plaisanterie.

« Il faut bien prendre cet argent quelque part », a dit M. Rouvier.

Eh! sans doute. Mais que ne le demandait-on aux ressources du budget ordinaire rendues suffisantes par de sérieuses économies?

La Droite, il y a trois ans, a proposé des économies s'élevant au chiffre de 350 millions. L'année dernière, dans un remarquable discours, M. Keller en a proposé même pour 500 millions de francs.

Que l'Etat dépense 350 ou 500 millions de moins, et la défense nationale sera mieux assurée que par les 400 millions d'emprunt de la conversion nouvelle.

Voilà ce qu'ont pensé les députés de la Droite qui ont voté contre le projet ministériel.

En repoussant la conversion, ils ont rempli un devoir de patriotisme en même temps qu'ils sont restés fidèles à leur devise: *Pas d'impôts nouveaux, pas de nouvel emprunt: des économies.* JOSEPH DE GODLEWSKI.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ENCORE LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

L'année dernière, 1886, la Chambre commença à discuter le budget de 1887 le 4 novembre. C'était déjà un peu tard. La Chambre devait prouver qu'il était possible de retarder encore cette importante discussion. C'est du progrès à rebours, selon la méthode républicaine.

Un radical renforcé est chargé d'élaborer le rapport général; c'est M. Yves Guyot, qui résume en sa personne toutes les opinions violentes de la commission.

Il faudra bien une semaine au moins à ce réformateur pour accoucher de son rapport. Vers le 15 novembre, peut-être, il déposera cette œuvre magistrale sur le bureau. Et la Chambre commencera la discussion aux environs du 25, s'il n'y a pas d'accidents d'ici là.

Le budget de 1887 ne fut expédié qu'au mois de février. Nous devons nous estimer

moment qu'il était venu, il fallait abandonner tout espoir.

Beaugregard n'avait pas les mêmes raisons de désespérer, ne connaissant pas encore le terrible brigadier, mais la situation dans laquelle ils se trouvaient lui paraissait inextricable.

Les paroles de Cartahut le marin lui revenaient sans cesse à l'esprit:

— Tôt ou tard, vous serez pris!

Alors, il pensait à sa fiancée, à ses vieux parents, et il enfouissait sa tête sous les feuilles pour que le bruit de ses sanglots n'arrivât pas jusqu'à Rouget.

Le baigne, le baigne avec ses horreurs et ses chaînes, le baigne avec les gardes-chiourmes, avec Cogné-Dur et Vois-Goutte, revenait à la mémoire des deux fugitifs!

Il était probable, en effet, que, dans deux ou trois jours, l'un et l'autre seraient réintégrés en leurs cellules de Rochefort en attendant le prochain départ pour la Guyane.

Restait pourtant une chance.

Une seule!

La chance que le Potard, revenu du pays, connaît leur détresse et les tirât de leur situation critique, en les sauvant une seconde fois.

Mais il était bien peu probable qu'Eugène arrivât à temps pour les arracher au péril.

Ces lugubres pensées et ces ombres pressenti-

trop heureux si celui de 1888 ne nous traite pas jusqu'en avril. D'autant plus que la discussion menace d'être beaucoup plus chaude cette année que l'année précédente. Qui sait, même, si nous n'avons pas en perspective une crise ministérielle qui éclatera à l'heure où le pays y songera le moins? Car, avec une Chambre composée comme celle-ci, le vote d'hier ne permet point de préjuger du vote de demain.

Dans le camp républicain on est toujours prêt à l'attaque, et toutes les fois que le président du conseil monte à la tribune il doit prévoir qu'en descendant il donnera sa démission.

Nous en serons réduits aux douzièmes provisoires de même que l'année dernière, ce n'est pas douteux; mais, que ces douzièmes provisoires soient réclamés par le cabinet Rouvier, voilà une éventualité sur laquelle nous ne voudrions pas parier deux sous.

M. Spuller s'est rendu avant-hier à Lille pour inaugurer le transfert de la faculté de Douai à Lille.

Il y a eu tapage dans cette ville à l'arrivée du ministre. On a hué et sifflé, sans compter les apostrophes malsonnantes.

Le soir, au banquet, le ministre a fait l'éloge de l'instruction.

Là, on était entre amis. M. Spuller a péroré à son aise.

Après le passage du train qui emportait M. Spuller, 250 manifestants sont allés briser les fenêtres de la sous-préfecture.

La gendarmerie a rétabli l'ordre.

L'ENQUÊTE WILSON

Nous lisons dans *l'Intransigeant*:

« M. Rouvier, devant la commission d'enquête, a cru bon de plaider les circonstances atténuantes en faveur de M. Wilson. On a pu le lire hier. Mais, vraiment, ses moyens de défense sont singuliers au sujet de la griffe si souvent empruntée par M. Gendre. Le chef du cabinet a prétendu que la franchise postale appartient non au Président de la République, mais à la présidence, de sorte qu'il suffit d'aller faire une visite à M^{me} Grévy pour en bénéficier, et que la cuisinière ou le dernier des agents de police de garde y auraient droit, tout aussi bien que le maître de la maison.

« Cette affirmation est bien extraordinaire; elle est mensongère également. Car le timbre porte gravés, comme le remarque le *Paris*, ces mots:

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
et non ceux-ci:

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
« Donc le propriétaire unique du cachet privilégié est bien l'élu du Congrès et pas d'autres.

« L'étranger qui l'utilise vole le fisc, encourage des amendes et même de la prison, et ce n'est pas avec quarante mille francs qu'il peut se laver de son indélicatesse.

« Les allégations de M. Rouvier sont, par conséquent, absolument fausses, et il faut qu'il ait des intérêts bien pressants pour

ments empêchaient les deux forçats de sommeiller, autant et plus que la tempête.

Avant le jour, ils avaient quitté leurs lits de feuilles et étaient venus s'asseoir, en se serrant tristement la main, à l'ouverture supérieure de la grotte.

Ils n'avaient quitté cet observatoire qu'un instant, et c'est alors qu'ils avaient pu constater qu'ils n'auraient pas de provisions pour plus de deux jours.

Se hissant sans bruit sur la racine de chêne, Rouget avait pu voir, assis sur la plate-forme, les deux gendarmes que le vieux Michel avait envoyés pour relancer les deux premiers.

Il était absolument impossible de leur échapper.

Depuis ce moment, Louis et Jean avaient contemplé la mer et assisté aux progrès continus de la tempête.

Jamais ils n'avaient vu de spectacle aussi terrifiant; jamais ils n'avaient ouï pareil vacarme; jamais ils n'avaient contemplé la mort de si près.

Mais que leur importait? N'étaient-ils pas déjà morts au monde, morts à la vie, morts à toute joie et à tout bonheur!

La mort véritable leur eût paru à tous les deux un grand bienfait.

Ils écoutaient donc, dans un morne silence, le fracas étourdissant des flots et mesuraient distraitement du regard les profondeurs ou les élévations des vagues, lorsque tout à coup l'attention de Rouget se porta sur un petit point noir qui apparaissait à l'horizon, vers les rives de France.

(A suivre.)

les avoir ainsi émises, surtout si l'on songe qu'il est non seulement ministre des Finances, mais encore ministre des postes et télégraphes. »

COMMISSION DE L'ARMÉE.

Après avoir conféré avec les députés de la Savoie, la commission d'enquête a décidé de s'occuper d'abord du projet relatif à l'organisation des troupes de montagne et d'entendre mercredi prochain le ministre de la guerre, qui lui donnera des explications sur ce projet de loi.

La commission se propose de demander au général Ferron de lui faire connaître les modifications qu'il compte apporter au titre 3 du projet de loi organique militaire concernant les Ecoles militaires et l'avancement.

LA LÉGION D'HONNEUR

Toutes les ignominies qui ont été révélées, ces derniers temps, ont jeté, paraît-il, un certain froid dans les régions gouvernementales.

Si nous en croyons les bruits qui courent, aucune proposition pour la Légion d'Honneur ne serait faite cette année dans les ministères à l'occasion du 4^{er} janvier.

Le gouvernement aurait peur, assure-t-on, que certaines nominations « pour services exceptionnels » ne fussent vivement critiquées par la presse.

LE GÉNÉRAL SCHMITZ

On lit dans *le Gaulois*:

« Le brave et distingué général Schmitz, l'ancien chef d'état-major du général Trochu pendant le siège de Paris, l'ancien commandant du corps d'armée de Tours, mis en disponibilité par le général Boulanger à la suite d'un incident qu'on n'a pas oublié, serait, nous assure-t-on, à la veille d'être pourvu d'une fonction importante par le général Ferron. »

LES ARRÊTS DU GÉNÉRAL BOULANGER

C'est le général Ferron qui, contrairement à l'avis du conseil des ministres, s'est opposé à la levée anticipée des arrêts du général Boulanger. Nous pouvons ajouter que le commandant du 43^e corps a reçu ordre d'arriver à Paris le 14, à 4 heures du matin.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 novembre.

Le marché est plus faible. Les cours de nos rentes ont fléchi: 3 0/0, 81.87; 4 1/2 0/0, 107.80. L'action du Crédit Foncier cote 1,395. Les diverses obligations gardent leur bonne tenue, les foncières 1879 et les communales 1880 qui ne sont pas au pair sont les plus recherchées. On sait que le Crédit foncier va prêter son concours à une opération qui a pour but de liquider toutes les loteries en cours d'exécution. La combinaison est analogue à celle qui a servi pour les opérations de la Presse.

La Société Générale se maintient solidement à 452.50. Les transactions sont plus nombreuses au comptant; la ratification du traité de la société relative au port du Callao va influencer heureusement les cours.

Les Dépôts et Comptes courants sont très fermes à 607.50.

La Compagnie d'Assurances le Soleil-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 10 francs net d'impôt. Sa réserve de prévoyance est de 51,145 francs et sa réserve statutaire de 500,000 francs. Le compte de profits et pertes se solde par 132,026, en augmentation de 61,510 francs sur le report de l'année précédente.

Le 15 novembre aura lieu l'émission à Paris de 49,700 obligations foncières du Crédit Foncier et Agricole de Santa-Fé (République argentine). Cet établissement a, comme le Crédit Foncier de France, des attaches gouvernementales très étroites. C'est par décret que son émission est autorisée et le gouvernement de Santa-Fé garantit l'intérêt de ses obligations. Le prix de souscription n'est que de 455 fr. avec jouissance du 1^{er} octobre. L'intérêt payable par trimestre est de 30 fr. 24 net d'impôts. C'est donc un placement de 6.70 0/0 l'an.

Nombreuses demandes sur les Polices spéciales A B de l'Assurance Financière.

Le Panama cote 337. Les obligations des diverses séries sont très recherchées.

Nos chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

Le public est prévenu qu'un concours va être ouvert au ministère de la guerre pour la détermination de types des chaussures des troupes.

Le programme détaillé du concours sera publié incessamment au *Journal officiel*, et

des exemplaires seront adressés sous peu de jours à toutes les sous-intendances militaires, pour être mis à la disposition des intéressés.

On lit dans *la France nouvelle*:

« M. de Wangen, une des victimes de l'agression de Raon-sur-Plaine, est aujourd'hui absolument guéri, mais il paraît que les suites de sa blessure l'empêcheront de remonter à cheval; sa carrière militaire est donc brisée. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

EXPOSITION DE 1889

SOUS-COMITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Le 7 novembre 1887, sous la présidence de M. Combarier, maire de Saumur, le Sous-Comité d'arrondissement pour l'Exposition de 1889 s'est réuni à la Mairie, à deux heures de l'après-midi.

Étaient présents:

MM. Perrault, Pelon, G. Terrien, Péramy, Bouvet-Ladubay, Guillon, Hubert.

M. le président expose que le Directeur général de l'Exposition demande que les adhésions pour cette Exposition lui parviennent avant le 1^{er} février prochain.

En conséquence, le Sous-Comité invite les personnes désireuses de participer à cette Exposition de faire parvenir leurs adhésions à M. Maurisseau-Delaunay, secrétaire, à Saumur, avant le 1^{er} février prochain.

Le Sous-Comité décide en outre qu'une exposition collective des vins de l'arrondissement de Saumur aura lieu et que les propriétaires et négociants de l'arrondissement sont également invités à faire parvenir leurs adhésions audit secrétaire avant l'époque sus-indiquée.

RECRUTEMENT. — CLASSE DE 1887.

Les jeunes gens nés en 1867 et qui ont leur domicile légal à Saumur sont prévenus qu'ils doivent se présenter de suite à la mairie (bureau de l'état civil) pour se faire inscrire; en leur absence, leurs père, mère ou tuteur.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur l'enquête relative au trafic des décorations (proposition de M. Colfavru):

Pour, 264. — Contre, 257.

Ont voté contre:

MM. Berger, Fairé, de la Bourdonnaye, de Maillo, Merlet, de Soland, de Terves. M. Chevalier n'a pas pris part au vote.

— Sur la proposition additionnelle de M. Jolibois, demandant que la commission d'enquête soit investie des pouvoirs les plus étendus qui appartiennent à une commission d'enquête parlementaire:

Pour, 299. — Contre, 177.

Tous nos députés ont voté pour, sauf M. Chevalier qui n'a pas pris part au vote.

— Sur l'ensemble de la proposition d'enquête:

Pour, 436. — Contre, 84.

Tous nos députés ont voté pour, sauf M. Chevalier qui n'a pas voté.

VILLE DE MELLE (DROUX-SÈVRES)

Érection d'un Monument au grand agriculteur Jacques Bujault.

Le Comité, chargé de centraliser les souscriptions en vue de l'érection d'un monument au grand agriculteur Jacques Bujault, a décidé de faire présenter par la poste à chaque mairie, du 25 novembre au 5 décembre prochain, une quittance de la somme de deux francs, montant de la subvention demandée à toutes les communes de France.

Comme il ne s'agit, en réalité, que d'un sacrifice fort modeste, nous espérons que tous les conseils municipaux, sans exception, tiendront à honorer la mémoire de cet homme de bien en s'associant à l'œuvre de reconnaissance dont la ville de Melle a pris la généreuse initiative.

Le Comité d'achat du Dépôt d'Angers se trouvera à Doué le mardi 15 novembre, à 4 h. 1/2, et à Longué le mercredi 16, à midi.

Avis important. — Les tournées étant plus

particulièrement réservées aux éleveurs, ces derniers, dans leur intérêt, sont invités à présenter directement leurs produits à la remonte sans avoir recours à aucun intermédiaire.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Lundi 14 novembre. — Lachaize, vol qualifié; Baculeau, attentat à la pudeur.

Mardi 15 novembre. — Fille Perrault et Baron, avortement; Pineau, attentat à la pudeur.

Mercredi 16 novembre. — Bremont et Levron, faux; Hy, attentat à la pudeur.

Jeudi 17 novembre. — Lambert, vol qualifié; Jourdan, faux.

Vendredi 18 novembre. — Gauthier et Caudal, vol qualifié; Fardeau, attentat à la pudeur.

Samedi 19 novembre. — Jaclard, incendie.

Lundi 21 novembre. — Guillemot et Rousseac, vols qualifiés; Manoré, infanticide.

ÉCOLE DE TIR DU 3^e BATAILLON DU 70^e RÉGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIE, A SAUMUR

Concours d'honneur, du 6 novembre 1887.

FUSIL GRAS, A 200 MÈTRES

Champion: M. Milon. — Prix: MM. Bonneau, Guerin, Lamy, Rolland (Remy), Menagé, Bouchereau, Doussain, Chivert, Gouret.

Séance de clôture. — Prix: MM. Broum, Doussain, Milon.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

TRÉMONT. — On lit dans le Journal de Maine-et-Loire:

« Quand les chats font des saletés, ils les dissimulent avec le plus grand soin. Il n'en va pas ainsi des laïciseurs de Trémont; il faut qu'ils appellent et rappellent l'attention publique sur leurs méfaits. Soit! suivons-les sur leur terrain qui n'est pas celui de l'honneur, et redisons leurs titres à la justice de leurs concitoyens.

« Ainsi qu'ils le confessent, la population de Trémont était paisible; elle était satisfaite de ces écoles et de son curé, elle l'était peut-être même du citoyen Renou, son maire. (Nous disons peut-être, mais nous n'affirmons rien.) Aujourd'hui, la commune est troublée, on chasse les religieuses de l'école, on injurie le prêtre, etc. Pourquoi?

« Parce qu'un nouvel instituteur, doublé d'une institutrice, est venu l'habiter. Le citoyen Servat s'était rendu impossible au Plessis-Gramoire, et, bon gré mal gré, l'Académie a dû lui infliger un déplacement. C'est la commune de Trémont qui a eu la mauvaise chance d'en hériter.

« Mais un homme marié ne marche pas seul; le code civil oblige sa femme à le suivre, et, quand cet homme est instituteur, ce n'est plus une place et une école qu'il faut, c'est deux places et deux écoles; or, il n'y en avait pas à Trémont pour Madame. La belle affaire! Des républicains ne s'embarassent pas pour si peu! De suite, avec le concours universitaire, préfectoral et municipal, on en a créé une. On a chassé les religieuses, on a installé Madame Servat à leur place, et tout a été dit.

« Les contribuables, déjà écrasés d'impôts, vont être obligés, pour sauvegarder leurs croyances, de faire de grosses dépenses, de payer doubles frais, mais qu'importe, pourvu que M^{me} Servat soit casée! Tout cela s'est fait malgré la volonté des habitants, et les deux tiers des électeurs ont protesté. Protestation ratée, disent les laïciseurs en se frottant les mains! Et puis, ajoutent-ils, pour obtenir des adhésions, au seuil de chaque maison de Trémont n'y a-t-il pas eu une quantité considérable de menaces et de promesses? » M. Mazier pour-rait le dire.

« Aimables Baziles du jacobinisme! Il ne nous appartient pas de défendre M. Mazier contre vos imputations diffamatoires. L'honorable habitant de Nantes n'en a pas besoin, et il a une suffisante expérience des affaires judiciaires pour trouver la facile moyen de couper les ailes de ces jeunes canards.

« Pour nous, rien que cette petite calomnie vaut une signature au pied de l'article publié dans le Patriote de l'Ouest du 4 novembre!

« Ah! MM. les laïciseurs, vous comptez sur une ratification de votre conduite au

scrutin de mai prochain! Eh bien, nous acceptons le rendez-vous et nous vous en offrons un autre. Nous ferons, si vous le voulez, le compte de vos élèves et celui de l'école libre; quand celle-ci sera livrée. Nous avons naturellement des espérances contraires. La nôtre est que vos électeurs vous traitent comme vous avez traité les religieuses, qu'on vous expulse comme vous les avez expulsées, et qu'on choisisse à votre place des mandataires plus respectueux des vœux de leurs concitoyens.»

TOURS.

Suicide d'un sous-officier. — Hier matin, vers une heure 1/2, un maréchal des logis du 7^e hussards, le sieur Sainte-Marie, a été trouvé pendu, à l'aide d'une serviette, à l'un des poteaux de la salle du manège, caserne du Morier.

On attribue ce suicide au chagrin éprouvé par ce militaire d'avoir échoué à son examen de Saumur.

Grand incendie. — La scierie mécanique de M. Jacquemot, place Thiers et avenue de Grammont, à Tours, a été complètement détruite, dans la nuit de vendredi à samedi, par un incendie. C'est vers une heure du matin que l'alarme a été donnée. Les flammes avaient envahi déjà la plus grande partie des ateliers. C'est très probablement de ce côté, sans doute près des machines, que l'incendie a pris naissance. En moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, les flammes s'élevaient en gerbes étincelantes. Les secours affluèrent de tous côtés. Les pompes de la ville, des chemins de fer d'Orléans et de l'Etat, de Saint-Symphorien, La Riche, Saint-Pierre-des-Corps, de la maison Mame, de la brasserie Boyer, etc., furent aussitôt mises en action. Cependant le vent assez fort, soufflant de l'Est, chasse les flammes vers la maison d'habitation de M. Jacquemot et le logement particulier contigu. La façade sur la cour apparaît chauffée à blanc; les persiennes flambent rapidement. La chaleur est tellement forte que les arbres de l'avenue de Grammont ont leurs feuilles rôties.

Vers deux heures, l'incendie était dans toute sa force. On a vu des arbres entiers se tordre comme de simples allumettes. Les voitures chargées, déposées dans la cour, flambaient les unes après les autres, sans qu'il fût possible de les sauver. Imaginez un bûcher en flammes sur une longueur d'au moins 150 mètres.

Enfin, vers 4 heures, toutes les pompes, formant un demi-cercle, furent braquées sur le grand foyer, qui diminuait lentement d'intensité. A cinq heures et demie, l'extinction complète n'était plus qu'une question de temps. Deux hommes seulement ont été légèrement blessés aux mains. Les actes de courage ont été nombreux. Pendant plus de cinq heures les pompiers, les soldats, nombreux de citoyens, sont restés courageusement, trempés jusqu'aux os, aux postes les plus périlleux. Il est encore presque impossible d'estimer les dégâts, d'une manière exacte. M. Jacquemot indique le chiffre de 400,000 francs. Il n'est assuré, dit-on, que pour une partie à la Mutuelle du Mans et à la Métropole. Le concierge Fourreau accuse une perte mobilière de 6,000 francs; il était assuré pour 3,000 francs seulement.

L'incertitude la plus absolue règne sur la cause de l'incendie.

LE MANS.

Un malheur épouvantable vient de frapper la famille Besneux, demeurant rue des Champs, au Mans.

M. Besneux, dit Laroze, couvreur, déménageait. Il voulait offrir la goutte aux ouvriers qu'il employait, et se servit le premier pour goûter le liquide. Bientôt, il se sentit prit de violentes coliques.

Le malheureux Laroze avait cru boire de l'eau-de-vie. C'était de la nicotine qu'il venait d'absorber.

Le docteur Goutard, mandé en toute hâte, administra un vomitif énergique à Laroze, mais une hémorrhagie se produisit aussitôt et le malade expira.

La famille est plongée dans le désespoir le plus profond. (Avenir de la Sarthe.)

Accident mortel. — Le nommé Deligné, ouvrier peintre chez M. Gagé, traversait un échafaudage dressé contre l'hôtel de France, tenant une persienne sur son épaule, lors-

qu'il est tombé de la hauteur du deuxième étage.

On l'a relevé la jambe cassée; Transporté chez un pharmacien, il a expiré quelques instants après.

LES RUINES DE SANXAY

Les très curieuses ruines de Sanxay, découvertes par le P. de La Croix, et qui menaçaient d'être complètement perdues, malgré les dépenses faites pour leur conservation, vont pouvoir être sauvées.

A la suite d'un vœu formulé par le conseil général de la Vienne, M. Castagnary, directeur des beaux-arts, a fait voter par la commission des monuments historiques une subvention de 11,000 fr. pour la conservation de ces ruines.

LA COIFFURE DES CHEFS DE GARE

Après une entente entre toutes les Compagnies des chemins de fer français et le ministre des travaux publics, il a été décidé que tous les chefs et sous-chefs de gare prendraient, pour leur service, la coiffure blanche, adoptée par la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

Les Compagnies d'Orléans et du Midi ont donné des ordres dans ce sens à leur personnel.

On sait que les chemins de fer de l'Etat ont depuis longtemps cette coiffure.

Une curieuse exposition vient d'avoir lieu en Angleterre: c'est une exposition d'œufs conservés.

Elle a donné des résultats utiles à signaler.

Le premier prix a été remporté par un lot conservé dans du son très fin, le petit bout de l'œuf placé en bas.

Deux qui ont été brisés étaient bons et le blanc était entièrement exempt d'odeur et de goût.

Le second prix a été gagné par des œufs enduits de cire et d'huile et conservés dans du sel; le troisième, par ceux enduits de suif et renfermés dans de la chaux fusée et parfaitement à l'abri de l'air.

Il y en avait aussi de conservés à l'aide du froid ou dans des préparations de salpêtre, de sel et d'eau, de chaux éteinte, etc.

Aucun procédé liquide n'a eu de succès dans cette exposition.

Avis aux bonnes ménagères.

L'Abbé Constantin

C'est vendredi 4 novembre qu'a eu lieu, au Gymnase, la première représentation de l'Abbé Constantin, comédie en trois actes, tirée du célèbre roman de M. Ludovic Halévy, par M. Hector Crémieux et Pierre Decourcelle.

« Nous nous trompons fort, ou l'Abbé Constantin doit être, par son sujet, par les cent mille exemplaires qui en ont été vendus — un des grands succès du Gymnase.

Nos lecteurs se rappellent que l'Echo Saumurois a publié le roman de M. Ludovic Halévy, l'Abbé Constantin, il y a trois ans environ, du 14 septembre au 12 octobre 1884.

M. Koning a engagé M. Lafontaine, pour jouer l'Abbé Constantin.

Voici du reste la distribution de la pièce, dont les personnages sont dans toutes les mémoires:

L'abbé Constantin, M. Lafontaine; Jean Reynaud, M. Marais; Paul de Lavardens, M. Noblet; de Larnac, M. Lagrange; Bernard, M. Tony-Seiglet; M^{me} Scott, M^{me} Magnier; M^{me} de Lavardens, M^{me} Desclauzas; Bettina, M^{me} Darlaud; Pauline, M^{me} Grivot.

La pièce de l'Abbé Constantin n'est qu'en trois actes, mais trois actes importants comme l'Age ingrat ou le Monde où l'on s'ennuie.

Le premier acte représente le jardin du presbytère: un petit paradis de fleurs et de fruits.

Le deuxième acte se passe dans une fête, chez la belle M^{me} Scott.

Au troisième acte, nous nous trouvons dans l'intérieur du presbytère.

L'Abbé Constantin dure près de trois heures — sans les entr'actes. Malgré cela, dit-on, il ne paraît pas trop long.

De l'avis de tous les journaux, cette comédie sera le gros succès de la saison.

FAITS DIVERS

— Savez-vous comment on appelle, en Indre-et-Loire, les socialistes et les radicaux?

« Les faiseurs de Tours! »

Mais de ces faiseurs, il n'y en a pas qu'en Touraine!

Un négociant grec, nommé Demetter Antippa, vient de mourir à Constantinople à l'âge de cent quinze ans. Antippa, qui passa les premières années de sa vie à Paris, avait vécu dans l'intimité de Morat, Danton, Robespierre et Camille Desmoulins.

Le petit Charles à un monsieur en visite: — Monsieur, dites-moi donc qui a inventé la poudre?

— Et pourquoi cela, mon enfant? — Parce que papa dit comme ça que ce n'est pas vous?

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 8 novembre,

Grandes diminutions du prix des places

5^e ET DERNIÈRE REPRÉSENTATION DE

Le Fils de Porthos, grand drame en 14 tableaux.

Jeudi 10 novembre,

Carmen, opéra-comique en 4 actes, de G. Bizet.



LISEZ

LE TRIBOULET

MARCHÉ DU 5 NOVEMBRE 1887

Froment-commerce, l'hectolitre	17 25	Bœuf ou vache, le kil.	1 40
Id. balle (moyenne)	16 90	Veau	1 40
Métail	14	Mouton	1 80
Seigle	10	Porc	1 30
Orge	10	Poulets la couple	5
Avoine	7 50	Dindonneaux	12
Sarrasin	13	Canards	4
Haricots blancs	25	Oies	11
Haricots rouges	23	Beurre le kilog.	2 60
Fèves	11	Œufs la douzaine	1 20
Noix	9	Foin, la charretée de 780 kilog.	70
Châtaignes	25	Luzerne	40
Sel les 100 kil.	15	Paille	—
Son	10	Huile de noix, 50 kil.	125
Farine, la culasse de 157 kilog.	45	Chanvre 1 ^{re} qualité	48
Pain 1 ^{er} qual., le kil.	—	Id. 2 ^e qual., 50 kilog.	48
Id. 2 ^e id.	—	Id. 3 ^e id.	44
Id. 3 ^e id.	—	Id. 3 ^e id.	40
Pommes de terre, la barrique	9	Charbon de bois, les 100 kil.	10
		Charb. de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 105 fr.
Champigny	— 110
Varrains	— 105
Bourguell	— 115
Restigné	— 110
Chinon	— 105
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 80 fr.
Ordinaires, environs de Saumur	— 60
Saint-Léger et environs	— 50
Varrains et environs	— 45 à 50
Le Puy-N.-Dame et environs	— 45
La Vienne	— 40
Vin blanc nouveau	— 100
Cidre de Bretagne	la barrique 40 fr.
Cidre de Normandie	— 45
Eau-de-vie	l'hectolitre 50 fr.
Vinaigre de vin	— 25

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean.

PRIX COURANT DES FROMAGES

Camembert de l'Orne, la pièce	0 60
Port Salut	le 1/2 kilog. 1 50
Hollande pâte grasse	— 1 00
— croûte rouge	— 1 40
Gruyère de la Comté	— 0 90
— suisse Emmenthal	— 1 20
Roquefort	— 1 60

Le ROBOUYEAU-LAFECTEUR

est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang: Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impetigo, Goutte, Rhumatisme.

— Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le ROB BOUYEAU-LAFECTEUR A L'IODURE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles: Ulcères, Tumeurs, Gommès, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose.

Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRE, Pharm^{ie}, 102, r. Richelieu, Succ^e de BOUYEAU-LAFECTEUR.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e Louis ALBERT, avoué, licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

D'un jugement par défaut rendu au profit de M. Louis Augereau, cultivateur à Brétignolles, commune de Cléré, contre M. René Augereau, cultivateur au même lieu, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le trois novembre dernier; Il appert que ledit sieur René Augereau a été déclaré en état d'interdiction.

Pour extrait certifié conforme, par moi, avoué-licencié soussigné. Saumur, le sept novembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

L. ALBERT.

Etude de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

D'un jugement par défaut rendu au profit de M. Louis Augereau, cultivateur à Brétignolles, commune de Cléré, contre M^{me} veuve Augereau, née Virginie Baranger, cultivatrice au même lieu, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le trois novembre dernier;

Il appert que ladite dame veuve Augereau-Baranger a été déclarée en état d'interdiction.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué-licencié soussigné. Saumur, le sept novembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

L. ALBERT.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12.

EXTRAIT

D'un jugement prononçant séparation de biens.

D'un jugement par défaut, faute de conclure, rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré. Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Joséphine Harrault, épouse de sieur Louis Corbineau, marchand de vins en gros, avec lequel elle demeure à Saint-Hilaire-Saint-Florent. Contre ledit sieur Corbineau, son mari.

Il appert que: Ladite dame Joséphine Harrault, épouse Corbineau, a été déclarée séparée quant aux biens d'avec ledit sieur son mari.

Pour extrait rédigé par moi, avoué soussigné, ayant occupé pour M^{me} Corbineau, sur sa demande. Saumur, le cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

V. LE RAY.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 8.

DEMANDE

En séparation de biens.

D'un exploit du ministère de Bousquet, huissier à Saumur, en date du cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré.

Il appert:

Que M. Louis Hémond, marchand de bois, demeurant à Distré, agissant au nom et comme tuteur datif de la dame Marie Coupas, épouse interdite de M. Jules Foucher, propriétaire, demeurant à Distré, aux termes d'une délibération du conseil de famille de ladite dame, tenue sous la présidence de M. le juge de paix de canton sud de Saumur, en date du vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistrée, et spécialement au-

torisé, aux fins des présentes, par ladite délibération.

A formé contre ledit sieur Jules Foucher, époux de M^{me} Marie Coupas, une demande en séparation de biens.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, occupant pour M. Hémond, es-nom.

Saumur, le sept novembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

ANDRÉ POPIN.

M. BALZEAU-MAURAT, entrepreneur, déclare qu'il n'a rien de commun avec M. PERDRIAU, entrepreneur au Pont-Foucharde.

Etude de M^e RUAULT, notaire à La Gacilly (Morbihan).

RESSOURCE & ESPOIR des Pays phylloxérés
Cidre de Bretagne

A VENDRE

DEUX

BELLES PROPRIÉTÉS

L'une de 35 hectares, avec château; l'autre de 300 hectares.

Les deux très bien plantées de pommiers. Belles prairies.

S'adresser à M^e RUAULT, notaire à La Gacilly (Morbihan). (732)

Etude de M^e GERMAIN, notaire à La Flèche, successeur de M^e MARTIN.

A VENDRE

A l'amiable ou par adjudication fixée. En l'étude de M^e Germain, notaire.

Le dimanche 20 novembre 1887, à 2 heures de l'après-midi.

En totalité ou par lots.

LAUNAY-PION

BELLE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT

Et convenant à une industrie.

Sise à La Flèche, à 500 mètres de la gare, près la route de Baugé.

Comprenant: Maison de maître, closerie, bâtiments divers, servitudes, cours, issues, allées, jardins, vivier, douves, prés et terres labourables.

Le tout en un seul tenant, contenant environ 6 hectares.

Mise à prix: 25.000 fr.

S'adresser à M^e GERMAIN, notaire à La Flèche. (744)

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 13.

Composée de deux corps de bâtiments, l'un sur la rue, élevé sur cave, de deux étages, avec grenier au-dessus;

L'autre corps de bâtiment, élevé sur cave, d'une cuisine, chambre et grenier au-dessus. — Cour entre les deux bâtiments.

Facilité de paiement.

S'adresser à M^e GAGNAGE, notaire à Saumur. (745)

A VENDRE

Petits Chiens de fantaisie

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Jolie Maison

Avec jardin devant et jardin touchant la boire,

Ancienne maison Simon, maire de Saint-Lambert.

S'adresser, pour visiter, à M. de Borville, hôtel de la Poste, et, pour traiter, à M. GOENYBAU, château de la Salle, à Montreuil-Bellay.

A LOUER

DE SUITE

VASTE MAISON

Près l'église de Nantilly,

ÉCURIE ET REMISE

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX

Devantures de Magasin

S'adresser chez M. LARDÉ.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau



DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Offres et Demandes

M. V. COUË, photographe, rue d'Orléans, 50, Saumur, demande un jeune homme intelligent pour la photographie.

ON DEMANDE un jeune homme de 15 à 16 ans, pouvant s'occuper d'écritures. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un garçon de course. S'adresser, 16, rue d'Orléans.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

EPICERIE PARISIENNE

M^{on} IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

BOUGIE, le paquet de 500 grammes... » 75
— première qualité... » 90
— Perle, qualité extra... » 1 »
— à trous... » 95
BOUGIE de l'Étoile... » 1 20

Hors l'Octroi, par sortie de 5 kil., 40 c. en moins par paquet.

SUCRE POUR VENDANGES

à 70 francs les 100 kilos

S'adresser à la Maison A. COURTET, rue Dailly, Saumur.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS
Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

LESSIVE - IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (267)

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 NOVEMBRE 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.
3 %	81 00	81 70	Est	798 75	775 —	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	516 50	518 50
3 % amortissable	95 —	94 60	Paris-Lyon-Méditerranée	1958 75	1937 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	528 —	527 —	Est	393 —	393 50
4 1/2 %	102 75	102 75	Midi	1160 —	1156 25	— 1865, 4 %	521 50	521 50	Midi	399 —	400 —
4 1/2 % (nouveau)	107 50	107 50	Nord	1538 75	1541 25	— 1869, 3 %	409 —	408 50	Nord	406 50	407 50
Obligations du Trésor	—	513 75	Orléans	1903 75	1903 75	— 1871, 3 %	393 —	394 25	Orléans	402 50	402 25
Banque de France	4390 —	4300 —	Ouest	868 75	870 —	— 1875, 4 %	514 50	516 50	Ouest	397 —	399 —
Société Générale	452 50	452 50	Compagnie parisienne du Gaz	1316 25	1310 —	— 1876, 4 %	516 —	514 —	Paris-Lyon-Méditerranée	396 50	396 50
Comptoir d'escompte	1035 —	1027 50	Canal de Suez	2018 75	2015 —	Bons de liquid. Ville de Paris	533 —	523 —	Paris-Bourbonnais	395 50	395 50
Crédit Lyonnais	563 75	568 75	C. gén. Transatlantique	528 75	527 50	Obligations communales 1879	480 —	477 75	Paris-Bourbonnais	395 50	395 50
Crédit Foncier, act. 100 fr.	1391 25	1387 50	Russe 5 0/0 1870	100 50	100 30	Obligat. foncières 1879 3 %	485 —	477 —	Canal de Suez	583 75	583 —
Crédit mobilier	331 25	322 50				Obligat. foncières 1 83 3 %	287 —	287 —	Panama 6 0/0	431 —	425 —
Canal Inter.-Panama	345 —	328 75									